



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 avril 2004
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation de 2004

4-5 mai 2004

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de huit membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/ syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA)

Note du Secrétaire général

Additif

1. Le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA) est composé de 22 membres. Conformément à la décision 1995/223 du 5 mai 1995, le Conseil doit élire parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États observateurs, huit membres du Conseil de coordination du Programme pour un mandat de trois ans, à compter du 1er janvier 2005, pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2004, à l'expiration du mandat des membres ci-après : Brésil, Burundi, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Kenya et Philippines.
2. Les huit membres seront élus sur la base suivante :
 - Deux membres parmi les États d'Afrique;
 - Deux membres parmi les États d'Asie et du Pacifique;
 - Un membre parmi les États d'Europe orientale;
 - Un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - Deux membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
3. La composition actuelle du Conseil de coordination du Programme est indiquée dans l'annexe jointe.



Annexe

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA)

(22 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2004

Cinq sièges pour les États d'Afrique

Burundi* (2004), Cap-Vert (2006), Côte d'Ivoire (2005), Kenya* (2004) et Swaziland (2006)

Cinq sièges pour les États d'Asie

Chine (2006), Inde* (2004), Japon (2006), Myanmar (2005) et Philippines* (2004)

Deux sièges pour les États d'Europe orientale

Fédération de Russie* (2004) et République tchèque (2006)

Trois sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Bahamas (2006), Brésil* (2004) et Guatemala (2005)

Sept sièges parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Canada (2005), Danemark (2005), Espagne* (2004), France* (2004), Pays-Bas (2006), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2006) et Suisse (2006)

* Membre dont le mandat arrive à expiration.